ACTION CLIMAT ECUBLENS

Ecublens, le 12.11.2026

Lettre ouverte à la Municipalité et au Conseil communal d'Ecublens

Diffusion : autorités communales, site ACE, presse locale

Le Plan climat doit s'appliquer au plus grand projet de la commune

Objet : préavis n° 2026/17 « Développement du secteur du Pontet – Projet de l'ouvrage – Crédit d'étude » (texte du préavis)

Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Avec son futur parc public, ses salles de sport et de rencontre, le projet du Pontet redessinera le cœur de la plaine du Croset. De 2029 à 2033, 57,5 millions de francs de travaux y sont prévus. C'est probablement le projet du siècle pour notre commune, et il doit être à la hauteur du Plan climat que la Ville s'est donné.

Le préavis a de vraies qualités : arbres conservés, gestion de l'eau sur le site, bois, terre crue, réemploi des terres excavées. Mais rien ne permet encore de vérifier qu'il soit aligné sur les objectifs climatiques communaux. Le Plan climat, approuvé par le Conseil communal le 23.02.2023, vise au moins 90 % de réduction des émissions d'ici 2050 par rapport à 2020, sans achat de crédits carbone.

Or le préavis dit seulement que les bâtiments « viseront au minimum » une performance « équivalente » à Minergie-P ou -A, et un niveau « équivalent » à SNBS-Quartier. Il ne fixe aucune valeur chiffrée d'émissions, aucun indicateur, et ne prévoit aucune ligne spécifique du budget d'étude pour un bilan carbone ou une certification. Pour un projet de cette ampleur, ce décalage nous inquiète. Le Plan climat demande pourtant de limiter l'énergie grise. Et le programme du concours renvoyait expressément le « traitement concret » des objectifs climatiques à la phase d'études, celle qui s'ouvre aujourd'hui. Pour un bâtiment neuf performant, la plus grande part des émissions vient de sa construction. C'est donc maintenant, pendant les études, qu'il faut les mesurer.

Nous demandons donc :

1. un objectif chiffré et vérifiable, fixé dans le cahier des charges des mandataires : l'exigence A de la SIA 390/1, première norme suisse à fixer une trajectoire de réduction des émissions jusqu'en 2050, vers le zéro net, cohérente avec l'objectif du Plan climat d'Ecublens ;
2. des moyens budgétés et un engagement à certifier les bâtiments Minergie-P-ECO ou Minergie-A-ECO et l'ensemble SNBS-Quartier, afin de garantir, par un contrôle indépendant, l'efficacité énergétique, le confort et la durabilité globale du quartier, au-delà du seul bilan carbone.

Ces bâtiments seront encore utilisés en 2060 et au-delà, dans un climat aux étés bien plus chauds. Le préavis décrit de bonnes mesures passives contre la surchauffe : toitures végétalisées, façades ventilées, brise-soleils, ventilation naturelle, murs en terre crue. Il affirme que « les surchauffes sont évitées », mais ne démontre pas que ces mesures suffiront dans le climat de cette époque.

3. **Nous demandons** une démonstration de la protection contre la surchauffe estivale, passive d'abord, par l'ombrage, l'inertie, la ventilation naturelle et la végétation, puis active et sobre en énergie si nécessaire, calculée avec les données climatiques officielles SIA/MétéoSuisse 2060, dans le scénario RCP8.5.

Contre la chaleur, les arbres sont notre premier allié. Le préavis conserve des arbres existants, et nous nous en réjouissons. Mais le parc arborisé n'est prévu qu'en 2032, trois ans après le début des travaux. Pourtant, aucune construction n'est prévue sur la place des Fêtes, et le jury juge le projet paysager « encore trop peu développé ». Or un arbre planté tôt génère de la fraîcheur plus tôt : le phasage de la plantation est un enjeu climatique autant que paysager.

4. **Nous demandons** un plan de plantation intégré aux études : protection des arbres existants pendant le chantier et création du parc arborisé avec plantation anticipée par tronçons dès que les emprises de chantier se libèrent.

Ces demandes ne remettent pas en cause le projet. Elles visent à donner à la Municipalité, au Conseil communal et à la population les moyens de vérifier, à chaque étape, que le projet tient les promesses du Plan climat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.

Veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération.

Pour Action Climat Ecublens – actionclimatecublens.ch

Jean-Christophe Zufferey

Maya Frühauf Hovius

Références

[1] Préavis n° 2026/17 – Développement du secteur du Pontet, crédit d'étude (Ville d'Ecublens) : https://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/documents/Conseil%20communal/2026-17_Pr%C3%A9avis_D%C3%A9veloppement_secteur_Pontet_cr%C3%A9dit_DEFINITIF.pdf

[2] Évaluation du Plan climat – Rapport 2024, édition 2025 (Ville d'Ecublens), objectifs du Plan climat p. 9 : https://www.ecublens.ch/images/stories/fichiers/Rapport_d_evaluation_Plan_climat_2024_v2.pdf

[3] Règlement-programme du concours « Site du Pontet », version du 23.01.2026, pp. 32-33 : https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2026-02/00%20Pontet%20SIA%20142%20Re%CC%80glement%20programme-VERSION%20DU%2023.01.2026.pdf

[4] espazium (SIA), « La SIA pose de nouveaux jalons pour une construction respectueuse du climat », 17.04.2025 : https://www.espazium.ch/fr/actualites/la-sia-pose-de-nouveaux-jalons-pour-une-construction-respectueuse-du-climat